



Berne, le 30 mars 2007

Aux participants
à la procédure de consultation
selon la liste annexée

**Projet d'ordonnance sur les allocations familiales (OAFam):
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

L'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la loi sur les allocations familiales (LAFam), acceptée par le peuple lors de la votation du 26 novembre 2006, nécessitent des dispositions d'exécution appropriées. Des représentants des associations des caisses de compensation AVS ont collaboré au présent projet. En effet, ces caisses dirigent également les caisses de compensation pour allocations familiales et sont engagées à ce titre dans leur mise en place. Le 28 mars 2007, le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les destinataires, selon la liste annexée, au sujet du projet d'ordonnance sur les allocations familiales.

Pour ce qui a trait au contenu, nous vous renvoyons au projet d'ordonnance et au rapport explicatif ci-joints.

Selon la planification actuelle, l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance est prévue pour le 1^{er} janvier 2009. Ce délai relativement long résulte de l'obligation, d'une part, pour la Confédération, d'édicter des dispositions d'exécution et, d'autre part, pour les cantons, d'adapter leur propre législation et de régler des points importants. En annexe au rapport explicatif se trouvent des précisions à l'intention des cantons sur les adaptations à effectuer avant l'entrée en vigueur de la LAFam. Les cantons peuvent cependant déjà adapter les allocations pour enfant et de formation professionnelle aux nouveaux montants avant l'entrée en vigueur de la LAFam. Il n'est pas nécessaire pour cela de prévoir une entrée en vigueur anticipée de la LAFam.

Nous vous saurions gré d'examiner le projet et de vous prononcer sur les questions de principe et les dispositions particulières de l'ordonnance. Nous vous invitons également à nous faire savoir si vous êtes d'accord avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 ou si vous préférez une autre date.

Nous vous prions d'envoyer votre prise de position au plus tard le

30 juin 2007

à l'Office fédéral des assurances sociales, Domaine Famille, Générations et Société, Effingerstrasse 20, 3003 Berne. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir votre prise de position également par courriel en format Word à l'adresse : familienfragen@bsv.admin.ch.

A l'adresse électronique précitée (ou par téléphone au 031 322 91 22), vous pouvez nous contacter pour toute question relative au projet ou obtenir des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation. Ce dernier peut également être téléchargé sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.admin.ch/aktuell/vernehmlassung/index.html?lang=fr>.

Nous vous remercions par avance pour votre participation à la consultation et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Pascal Couchepin
Conseiller fédéral

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- liste des destinataires